



Le bulletin du Plan

Bulletin d'information du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) de la Sarthe à destination des partenaires

Le PDALPD de la Sarthe

N° 6 – NOVEMBRE 2008

La procédure d'élaboration d'un nouveau plan départemental pour la période 2008-2012, débutée le 1^{er} février 2007, a permis de réunir et consulter de nombreux partenaires intervenant dans le domaine du logement des personnes défavorisées sur l'ensemble du département. Cette démarche, menée en collaboration avec le Cabinet Acadie, arrive à son terme après les dernières étapes de validation des orientations.

Le Comité régional de l'habitat (CRH) a émis un avis favorable le 8 juillet 2008 et le Conseil général de la Sarthe, réuni en Assemblée plénière le 10 octobre 2008, a approuvé le document final.

Le PDALPD est officiellement publié par arrêté signé conjointement par le Préfet et le Président du Conseil général, en date du 10 novembre 2008.



Rappel des orientations du PDALPD 2008-2012

Le plan 2008-2012 s'articule autour de quatre axes stratégiques :

- Axe 1 : la prévention de la perte du logement,
- Axe 2 : l'amélioration de l'offre de logements pour les publics défavorisés,
- Axe 3 : l'accès au logement des ménages cumulant des difficultés,
- Axe 4 : le pilotage du plan et renforcement de la connaissance de l'exclusion.

Ces quatre axes stratégiques font l'objet de 20 fiches d'objectifs qui constituent le plan d'action.

Et la suite

Le nouveau Plan approuvé, les travaux ne sont pas pour autant terminés. En effet, le PDALPD couvre la période 2008-2012. Il appartient désormais aux partenaires de mettre en œuvre les actions définies dans les fiches d'objectifs du plan d'action. Chaque fiche est placée sous la responsabilité d'un membre du comité de pilotage qui sera chargé d'en assurer la coordination et le suivi.

Les travaux ont déjà commencé durant l'année 2008 et se prolongeront sur toute la période couverte par le PDALPD en collaboration avec les acteurs associés au Plan. Les prochaines réunions du Comité technique permettront de faire le point sur l'état d'avancement des actions déjà engagées.

Note d'informations

Le PDALPD 2008-2012 et son plan d'action sont en ligne sur : www.sarthe.equipement.gouv.fr
et sur www.cg72.fr

Animation du PDALPD
DDE de la Sarthe :
Marie-Isabelle LEMIERRE
☎ 02 43 78 87 66
Conseil général de la Sarthe :
Olivier SILLERE
☎ 02 43 54 74 66



Le bulletin du Plan